

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.347
8 mars 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu
au Moyen-Orient

Les renseignements ci-après ont été reçus du Chef d'état-major par intérim de l'ONUST en ce qui concerne la situation dans le secteur Israël-Liban le 7 mars 1974 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) PO Khiam 1/ : Entre 3 h 5 2/ et 3 h 32 tir d'artillerie par les forces israéliennes à travers la ligne de démarcation de l'armistice.

b) PO Ras : Entre 4 h 15 et 15 h 55 des membres des forces israéliennes, avec un véhicule, ont réoccupé la position située au point 1907-2749 (coordonnées approximatives), au nord du poteau-frontière 19.

c) PO Hin : Entre 5 h 30 et 15 h 43 des membres des forces israéliennes, avec un véhicule blindé de transport de troupes, ont réoccupé la position située au point 1799-2788 (coordonnées approximatives), près du poteau-frontière 11. Entre 18 h 1 et 18 h 13 tir de mortier par les forces israéliennes à travers la ligne de démarcation de l'armistice.

d) PO Mar : Entre 5 h 55 et 15 h 58 des membres des forces israéliennes ont réoccupé la position située au point 2004-2904 (coordonnées approximatives), à l'ouest du poteau-frontière 33.

2. Rapports sur les activités aériennes :

a) PO Ras : Entre 7 h 4 et 7 h 5 deux avions à réaction des forces israéliennes, volant du sud au nord puis obliquant vers l'est, ont traversé la ligne de démarcation de l'armistice au sud du PO et l'ont retraversée au nord-est du PO.

1/ L'emplacement des postes d'observation est indiqué dans le document S/11057.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

b) PO Khiam : Entre 7 h 15 et 7 h 17 un avion à réaction des forces israéliennes, volant du sud au nord puis obliquant vers l'ouest, a pénétré au Liban à l'est du PO et a été observé pour la dernière fois au nord-ouest du PO. Entre 7 h 17 et 7 h 19 un avion à réaction des forces israéliennes, volant du nord-est au sud-ouest, a été observé pour la première fois au nord-est du PO et pour la dernière fois au-dessus du PO. Entre 7 h 33 et 7 h 36 un avion à réaction des forces israéliennes, volant de l'est à l'ouest puis obliquant vers le sud, a pénétré au Liban à l'est du PO et a été observé pour la dernière fois à l'ouest-sud-ouest du PO.

c) PO Mar : Entre 7 h 20 et 7 h 32 un avion à réaction des forces israéliennes, volant de l'est à l'ouest puis obliquant vers le nord et ensuite vers le nord-est, a traversé la ligne de démarcation de l'armistice au sud-sud-est du PO et l'a retraversée au nord-est du PO (quatre fois).

d) PO Hin : Entre 8 h 28 et 8 h 29 deux avions à réaction des forces israéliennes, volant du sud-sud-ouest au nord-nord-est puis obliquant vers l'ouest et ensuite vers le sud-ouest, ont traversé et retraversé la ligne de démarcation de l'armistice à l'ouest-sud-ouest du PO.

e) PO Lab : Entre 9 h 35 et 9 h 37 deux avions à réaction des forces israéliennes, volant du sud-ouest au nord-est puis obliquant vers l'est et ensuite vers le sud-est, ont traversé la ligne de démarcation de l'armistice au-dessus du PO et l'ont retraversée à l'est du PO.

3. Plaintes des parties :

Des plaintes ont été reçues du Liban selon lesquelles :

a) Le 6 et le 7 mars des obus d'artillerie tirés par intermittence du territoire israélien seraient tombés à proximité de Rachaiya El Foukhar /point 2127-3065 (coordonnées approximatives)/, d'El Khraibe /point 2104-3047 (coordonnées approximatives)/, d'El Majidiye /point 2117-2987 (coordonnées approximatives)/, de Majdel Zoun /point 1714-2838 (coordonnées approximatives)/ et de Chihine /point 1744-2811 (coordonnées approximatives)/. Un berger aurait été blessé, des chèvres auraient été tuées et il y aurait eu divers dommages matériels.

b) Le 7 mars entre 7 h 15 et 7 h 20 deux avions à réaction des forces israéliennes auraient survolé les régions libanaises de arjayoun /point 2056-3074 (coordonnées approximatives)/, de Nabatie /point 1958-3090 (coordonnées approximatives)/ et d'El Taibe /point 1908-2977 (coordonnées approximatives)/.

c) Le 7 mars entre 7 h 35 et 7 h 40 deux avions à réaction des forces israéliennes auraient survolé les régions libanaises d'Harbaiva /point 2147-3115 (coordonnées approximatives)/, de Rachaiya El Ouadi /point 2285-3220 (coordonnées approximatives)/, de Nabatie et d'El Taibe.

La plainte a) a été confirmée par les observateurs de l'ONU, sauf en ce qui concerne les victimes et les dégâts (voir alin. a) du par. 1 du document S/11057/Add.346 et alin. a) du par. 1 ci-dessus). La plainte b) a été confirmée (voir alin. b) du par. 2 ci-dessus). La plainte c) n'a pas été confirmée; il se peut cependant qu'il y ait un rapport entre cette plainte et les activités aériennes signalées par les PO Khiam et Mar (voir alin. b) et c) du par. 2 ci-dessus).